



Non envoi du préavis. Pas d'adresse du propriétaire

Par **animzen**, le **30/01/2016** à **11:04**

Bonjour,

Mon ancien propriétaire "fantôme" m'attaque en justice pour non envoi du préavis avant d'avoir quitter sa maison que je louais. Cependant, il a toujours refusé de me divulguer sa nouvelle adresse et celle inscrite sur le bail était la mienne (son ancienne adresse). Je voulais ceder mon bail, lui en a fait part par telephone et celui ci était d accord si je lui trouvais une nouvelle locataire, ce qui a été fait. J'ai de nombreux messages, preuves de mise en ligne de l'annonce de sa maison que j ai faites pour la mise en location etc,....mais quand je les ai mis en contact afin que le propriétaire vérifie sa solvabilité, ils ont signés un nouveau bail, sans m'en informer le 18octobre alors que je partais le 1er novembre mais ça je l'ai su beaucoup plus tard.

J'ai été hospitalisé pour accoucher le 28 octobre jusqu'au 5 novembre mais mon conjoint était présent pour la cession du bail mais le propriétaire se disant en vacance lui a demander de rendre les clefs au nouveau locataire et que dès son retour, nous pourrions tout simplement recuperer les cautions versées (aucun etat des lieux fait, ni d entrée, ni de sortie). Depuis il fait le mort, n'a jamais voulu repondre à nos appels, ou raccroche quand on l appelle avec un autre numero et nous avons également fait notre possible pour recuperer sa nouvelle adresse. Nous avons envoyé un mail à la mairie pour en faire la demande en expliquant la situation mais cela nous a été refusé (j'ai imprimé ce mail avec date, numero de reference etc...). J'ai donc fait appel à la justice pour recuperer mes cautions et clôturer notre bail qui est toujours en cours, suite à cela il nous attaque en justice pour non envoi du preavis et nous demande le remboursement de 3x le montant du loyer ainsi que le loyer d'un garage qu'il nous louais non déclaré (on marche sur la tete!!!).

A savoir que je lui louais également un commerce, que j'ai vendu ce fond de commerce avec contrat signé des deux parties, il a même signé une annexe au bail derrière notre dos

également marquant son accord, n a jamais voulu me revoir et ne m a jamais rendu non plus les cautions et a demandé de nouvelles caution aux nouveaux bailleur du commerce alors que suite à une demande au palais de justice j'avais pu récupérer sa nouvelle adresse et je lui avait envoyé un recommandé l'informant de la vente de mon fond de commerce et lui demandant de prendre contact avec moi pour clôturer l'ancien bail etc...

Que pensez-vous de cette situation ?

Je voulais également savoir si je pouvais comparaître devant le juge avec mon bébé car je n'ai personne pour s'en occuper ce jour là ?

Je vous remercie, je suis perdue.

Merci de vos réponses